



**RAPPORT DE L'ATELIER D'INFORMATION ET DE
SENSIBILISATION DES ENTREPRISES DE BATIMENTS ET
TRAVAUX PUBLICS SUR L'APPROVISIONNEMENT ET
L'UTILISATION EN BOIS D'ORIGINE LEGALE AU CAMEROUN
YAOUNDE, CENTRE JEAN XXIII DE MVOLYE,
10 JUILLET 2018**



Yaoundé, le 10 Juillet 2018

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	3
1 Contexte et justification.....	4
2 Objectifs visés et résultats attendus	5
2.1 Objectifs visés	5
2.1.1 Objectif général.....	5
2.1.2 Objectifs spécifiques	5
2.2 Résultats attendus	5
3 Déroulement de l'atelier	6
3.1 Cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier.....	6
3.1.1 Mot de bienvenue de Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Directeur Général du CERAD	7
3.1.2 Mot de Monsieur Raphaël TSANGA, Représentant du Coordonnateur Régional du CIFOR.....	8
3.2 La présentation des exposés par le CIFOR, le CERAD et les entreprises de BTP	9
3.2.1 Exposé du CIFOR.....	9
3.2.2 Exposés du CERAD	9
3.2.3 Exposé des entreprises de BTP	9
3.3 Le recueil des propositions des représentants des entreprises de BTP sur l'élaboration des politiques RSE et des politiques d'achat responsable de bois par les entreprises de BTP au Cameroun	9
4 Perspectives et recommandations	9
5 Clôture des travaux.....	10
Annexes	11
Annexe 1 : Efforts du CIFOR pour faciliter la mise en œuvre des APV-/FLEGT sur le marché domestique.....	12
Annexe 2 : Synthèse des résultats de l'enquête sur les stratégies d'approvisionnement des entreprises de bâtiments et travaux publics en bois d'origine légale au Cameroun.....	21
Annexe 3 : Plaidoyer pour l'approvisionnement des entreprises des batiments et travaux publics en bois d'origine légale au Cameroun.....	28
Annexe 4 : La démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE)à EGIS.....	30
Annexe 5 : Liste des participants a l'atelier	46

Liste des sigles et abréviations

ANCOVA	Association Nationale du Collectif des Vendeurs et Assimilés de Bois
APV	Accord de Partenariat Volontaire
CERAD	Centre de Recherche et d'Action pour le Développement Durable
CIFOR	Centre de Recherche Forestière Internationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FASA	Faculté d'Agronomie et des Sciences Agricoles
MIB	Marché Intérieur de Bois
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTSS	Ministère du Travail et de la Sécurité Sociale
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SVL	Système de Vérification de la Légalité
VC	Vente de Coupe
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UE	Union Européenne
UTB	Unité de Transformation du Bois

1 Contexte et justification

Le 06 octobre 2010, le Cameroun a signé, avec l'Union Européenne, l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) pour le respect de la légalité dans les activités forestières. Ratifié par le Cameroun, le 09 août 2011, cet accord matérialise la volonté des deux parties de conjuguer leurs efforts pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé.

Cet objectif ne pourra pas être atteint sans la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des sciages d'origine légale dans le marché domestique du bois. En plus d'agir dans le domaine de l'offre en bois, la lutte contre l'exploitation forestière illégale doit aussi prendre en compte la demande en bois. La demande doit nécessairement y concourir pour la bonne et simple raison qu'une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois d'origine légale peut convaincre, à court, moyen et long terme, les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière. L'action dans le domaine de l'approvisionnement et de la consommation peut convaincre les producteurs de bois à s'engager à mettre sur le marché du bois légal.

Les entreprises des bâtiments et travaux publics constituant un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun, elles doivent être informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité d'acheter et d'utiliser du bois d'origine légale. Comme elles s'approvisionnent en bois dans le marché domestique, elles doivent être sensibilisées sur la nécessité de s'approvisionner et de consommer les bois d'origine légale.

Afin de pouvoir identifier, définir et mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires, une enquête a été réalisée auprès d'un groupe d'entreprises des bâtiments et travaux publics pour recueillir des informations sur leurs stratégies actuelles d'approvisionnement en bois. Les résultats de cette enquête démontrent que la grande partie des entreprises de BTP n'utilisent pas encore le bois d'origine légale, surtout parce qu'elles ne sont pas bien informées sur les sources d'approvisionnement en bois d'origine légale. C'est dans ce cadre que s'inscrivait la tenue des travaux de cet atelier de plaidoyer pour l'utilisation des bois d'origine légale auprès des entreprises de bâtiments et travaux publics.

2 Objectifs visés et résultats attendus

2.1 Objectifs visés

L'atelier de plaidoyer auprès des entreprises de BTP pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale visait deux (02) types d'objectifs : un objectif général et des objectifs spécifiques.

2.1.1 Objectif général

L'objectif général de l'atelier était de faire un plaidoyer auprès des entreprises de bâtiments et travaux publics pour l'approvisionnement et l'utilisation des bois d'origine légale au Cameroun.

2.1.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'atelier sur le plaidoyer étaient les suivants :

- Présenter les estimations actuelles des bois de source illégale dans les principaux marchés urbains au Cameroun et leur impact sur l'économie nationale et le Projet d'appui à l'essor des demandes publiques et privées des sciages d'origine légale au Cameroun ;
- Présenter les résultats de l'enquête réalisée auprès des entreprises de BTP sur l'approvisionnement en bois d'origine légale ;
- Présenter les raisons pour lesquelles les entreprises de bâtiments et travaux public doivent s'approvisionner et utiliser les bois d'origine légale au Cameroun ;
- Présenter le projet de politique nationale de promotion et d'utilisation du bois d'origine légale au Cameroun ;
- Présenter les politiques RSE de EGIS CAMEROUN et de RAZEL CAMEROUN et la politique d'achat responsable de RAZEL CAMEROUN ;
- Recueillir les propositions des représentants des entreprises de BTP sur l'élaboration des politiques RSE et des politiques d'achat responsable par les entreprises de BTP au Cameroun.

2.2 Résultats attendus

Les résultats attendus de l'atelier étaient les suivants :

- Les estimations actuelles des bois de source illégale dans les principaux marchés urbains au Cameroun et leur impact sur l'économie nationale et le Projet d'appui

à l'essor des demandes publiques et privées des sciages d'origine légale au Cameroun sont présentés ;

- Les résultats de l'enquête réalisée auprès des entreprises de BTP sur l'approvisionnement en bois d'origine légale sont présentés;
- Les raisons pour lesquelles les entreprises de bâtiments et travaux publics doivent s'approvisionner et utiliser les bois d'origine légale au Cameroun sont présentées ;
- Les raisons pour lesquelles les entreprises de BTP doivent s'approvisionner et utiliser les bois d'origine légale au Cameroun sont présentées ;
- Le projet de politique nationale de promotion et d'utilisation du bois d'origine légale au Cameroun est présenté ;
- Les politiques RSE de EGIS CAMEROUN et de RAZEL CAMEROUN et la politique d'achat responsable de RAZEL CAMEROUN sont présentées ;
- Les propositions des représentants des entreprises de BTP sur l'élaboration des politiques RSE et des politiques d'achat responsable de bois par les entreprises de BTP au Cameroun sont recueillies.

3 Déroulement de l'atelier

L'atelier s'est déroulé en quatre (04) principales séquences :

- La cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier ;
- La présentation des exposés par le CIFOR, le CERAD, le MINFOF et les entreprises de BTP
- Le recueil des propositions des représentants des entreprises de BTP sur l'élaboration des politiques RSE et des politiques d'achat responsable de bois par les entreprises de BTP au Cameroun ;
- La clôture des travaux de l'atelier.

3.1 Cérémonie solennelle d'ouverture des travaux de l'atelier

Celle-ci a été ponctuée par :

- Le mot de bienvenue de Monsieur le Directeur Général du CERAD ;
- Le mot du représentant du Coordonnateur Régional du CIFOR.

3.1.1 Mot de bienvenue de Monsieur Patrice BIGOMBE LOGO, Directeur Général du CERAD

Le Directeur Général du CERAD a commencé son mot en souhaitant une chaleureuse bienvenue à tous les participants. Ensuite, il a remercié l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Union Européenne qui, à travers le Programme UE FAO FLEGT, ont apporté un appui financier à la réalisation des activités du projet « Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun » (PO 328478). Le Directeur du CERAD a également exprimé sa profonde gratitude au MINFOF et au CIFOR pour l'excellente collaboration qu'ils ont eue pendant la mise en œuvre du projet. Il a enfin adressé ses remerciements à toutes les entreprises de bâtiments et travaux publics qui ont œuvré à la réalisation du Projet, particulièrement à EGIS CAMEROUN et à RAZEL CAMEROUN et il a aussi émis le vœu de voir se poursuivre cette collaboration tout au long des prochaines années.

Le Directeur Général du CERAD a justifié la tenue de cet atelier par la conviction que les partenaires au projet ESSOR estiment que la lutte contre l'exploitation illégale du bois ne pourra être gagnée qu'avec la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des sciages d'origine légale dans le marché domestique du bois. Par conséquent, en plus d'agir dans le domaine de la production et de l'offre en bois, la lutte contre l'exploitation forestière illégale doit aussi prendre en compte la demande en bois, pour la bonne et simple raison qu'une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois d'origine légale peut convaincre les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière.

Dans cette démarche, les entreprises de BTP, qui constituent un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun, doivent donc être informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité d'acheter et d'utiliser des bois d'origine légale¹.

Le Directeur Général du CERAD a terminé son propos en précisant que la marche vers la légalité forestière était désormais irréversible. Ainsi, tous les acteurs du secteur forestier devraient tous regarder dans cette direction et œuvrer pour la réussite de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT Cameroun.

¹ L'APV/FLEGT Cameroun définit le bois légal étant le bois provenant ou issu d'un ou plusieurs processus de production ou d'acquisition, y compris les bois importés, totalement conformes à l'ensemble des critères issus des textes de lois et règlements en vigueur au Cameroun et applicables au secteur forestier et vérifié/contrôlé selon les modalités précisées dans l'Accord.

3.1.2 Mot de Monsieur Raphaël TSANGA, Représentant du Coordonnateur Régional du CIFOR

Le représentant du Coordonnateur Régional du CIFOR a pris la parole pour exprimer avant toute chose sa satisfaction de prendre la parole en tant que Représentant du Consortium MINFOF-CIFOR-CERAD-ANCOVA dans la cadre de l'atelier en cours. Après avoir relevé l'ancienneté de l'approvisionnement en bois d'origine illégale par les consommateurs du secteur privé et particulièrement des entreprises de bâtiments et travaux publics dans la sous-région, il a présenté les différents efforts du CIFOR auprès des pouvoirs publics pour attirer leur attention sur cette problématique. Au titre de ces efforts, il a mentionné le projet « *Promouvoir la formalisation de l'exploitation artisanale de bois au Cameroun* », les études réalisées au Cameroun, en RDC, au Gabon, au Congo, en République Centrafricaine sur l'état des lieux, les opportunités et défis du marché domestique du sciage artisanal ainsi que le projet « *Cibler et promouvoir les demandes de sciages légaux sur les marchés intérieurs de bois du Cameroun* ».

Ces projets et études auront permis de constater qu'il n'existe de nos jours quasiment aucune demande publique ou privée de sciages d'origine légale aussi bien dans les commandes publiques que privées. Par conséquent, précisera-t-il, pour inciter à ce que du bois d'origine légale soit utilisé pour toutes les commandes publiques, il fallait engager des discussions avec le secteur privé pour le sensibiliser à cette problématique pour qu'ensemble tous adhèrent à cette démarche qui nécessairement se présente dans un avenir proche comme étant l'un des moteurs qui permettra au bois légal de circuler dans les marchés urbains de bois.

Le représentant du CIFOR a également relevé que la nécessité d'approvisionnement et d'utilisation du bois légal des entreprises de bâtiments et de travaux publics soulevait des préoccupations liées à la capacité des marchés urbains à nourrir les besoins de ces entreprises en bois d'origine légale et aux potentielles autres sources de bois d'origine légale possibles. Il souhaitait à cet effet que cet atelier puisse apporter quelques éléments de solution à ces préoccupations.

A la fin de son propos, le représentant du CIFOR a relevé qu'il était urgent d'agir pour l'opérationnalisation de l'APV/FLEGT, sinon bientôt il n'y aura plus de bois, et donc plus de commandes de bois et plus d'entreprises avec tous les impacts sur l'économie nationale. Il a donc souhaité que l'atelier soit considéré comme un espace d'information, de sensibilisation, mais aussi de réflexion et de partage d'idées afin que tous ensemble puissent contribuer à lutter contre l'exploitation illégale du bois pour que la gestion durable des forêts soit au-dessus de tout et que vive le Cameroun.

3.2 La présentation des exposés par le CIFOR, le CERAD et les entreprises de BTP

3.2.1 Exposé du CIFOR

L'exposé du CIFOR était intitulée « **Les efforts du CIFOR pour faciliter la mise en œuvre des APV-FLEGT sur le marché domestique** ». (Annexe 1)

3.2.2 Exposés du CERAD

Le CERAD a présenté deux exposés, à savoir :

- « **Synthèse des résultats de l'enquête sur les stratégies d'approvisionnement des entreprises de bâtiments et travaux publics en bois d'origine légale au Cameroun** » (Annexe 2) ;
- « **Plaidoyer pour l'approvisionnement des entreprises des bâtiments et travaux publics en bois d'origine légale au Cameroun** » (Annexe 3)

3.2.3 Exposé des entreprises de BTP

Cet exposé a été fait par EGIS-Cameroun et était intitulée : « **La démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) à EGIS** » (Annexe 4).

Les différents exposés sont présentés en annexe de ce rapport.

3.3 Le recueil des propositions des représentants des entreprises de BTP sur l'élaboration des politiques RSE et des politiques d'achat responsable de bois par les entreprises de BTP au Cameroun

Le recueil de ces propositions a été fait lors des échanges entre les participants et les présentateurs des exposés, ainsi qu'à travers une fiche d'évaluation que les représentants des entreprises de BTP présents à l'atelier ont remplie et retournée au secrétariat du CERAD.

4 Perspectives et recommandations

Il a été recommandé aux entreprises de bâtiments et de travaux publics de prendre conscience de l'importance de ce plaidoyer. Ainsi, elles doivent :

- S'engager dans une démarche de RSE et de politique d'achats responsables ;
- Solliciter l'appui-accompagnement du CERAD/CIFOR/MINFOF pour élaborer une stratégie RSE et une politique d'achat responsable.

- Vulgariser et mettre en œuvre sa politique RSE et d'achats responsables.

5 Clôture des travaux

Les travaux de l'atelier ont pris fin avec les mots de fin du Directeur Général du CERAD et du Représentant du Coordonnateur régional du CIFOR. Ils ont remercié tous les participants et encourager les entreprises des BTP à continuer dans la voie de l'approvisionnement et de l'utilisation du bois légal.

Les participants ont pris ensemble un repas de clôture des travaux.

Annexes

Annexe 1 : Efforts du CIFOR pour faciliter la mise en œuvre des APV- /FLEGT sur le marché domestique



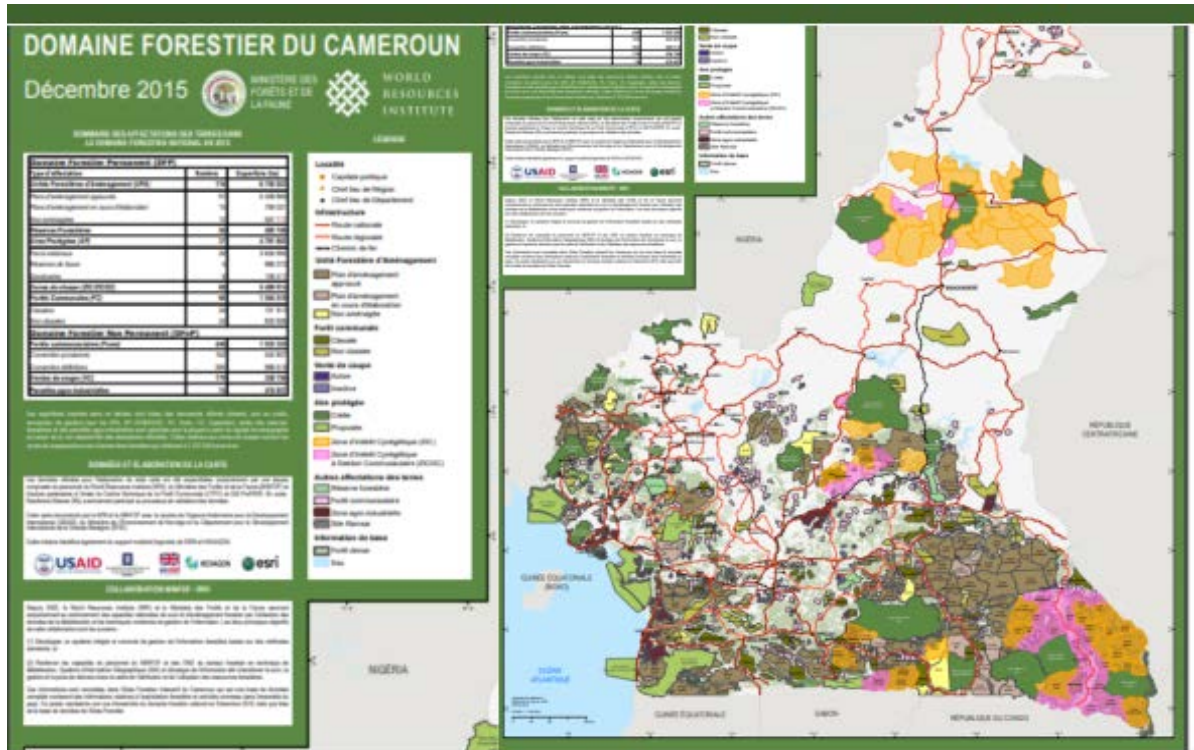
Plan de l'exposé

1. Rappels du contexte Camerounais pendant les négociations
2. Illégal logging (2008-2010)/PROFORMAL: Policy and regulatory options to recognise and better integrate the domestic timber sector in tropical countries; 2010-2013
3. Cibler et promouvoir les demandes de sciages légaux sur le marché national (2015-2016)
4. Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun (Depuis septembre 2017)

❖ **Mandat du CIFOR**

Le CIFOR est membre du consortium CGIAR qui œuvre en faveur du bien être humain, de la conservation de l'environnement et de l'équité par sa recherche scientifique qui contribue à l'élaboration des politiques et des pratiques affectant les forêts dans les pays en développement;

❖ **DOMAINE FORESTIER DU CAMEROUN**



❖ **Deux filières approvisionnent le marché**

	Secteur artisanal	Secteur industriel
Permit d'exploitation	Non (ou alors rare)	Oui (Concessions, forêts communautaires,,)
Techniques de coupe et de transformation	Tronçonneuse (parfois scie mobile) pour la coupe et la transformation en forêt, un petit nombre d'arbres par opération	Equipements lourds, un grand nombre d'arbres abattus par opération, usine de traitement après le débardage et le transport par camion

Ventes	Une qualité médiocre des sciages pour les marchés du pays et ceux des pays voisins	Grumes, sciages, placages, contreplaqués, planches, presque exclusivement destinés à l'exportation
Taxes et régulations	Essentiellement informelles	Essentiellement formelles

❖ Question de recherche

Quels compromis pour intégrer l'exploitation artisanale et le marché intérieur des débités dans le processus APV/FLEGT?

Quelle gouvernance?

Quels moyens de subsistance?

Quelles réformes à apporter?

❖ Collecte des données de 2008 à 2013

Données hebdomadaires (marchés et flux, jour/nuit sur les principaux points d'entrée des villes, terre/eau)

Analyse détaillée des opérations forestières (production, transport, livraison, taux de rendement matière et coûts/ bénéfices)

En amont et en aval de la filière

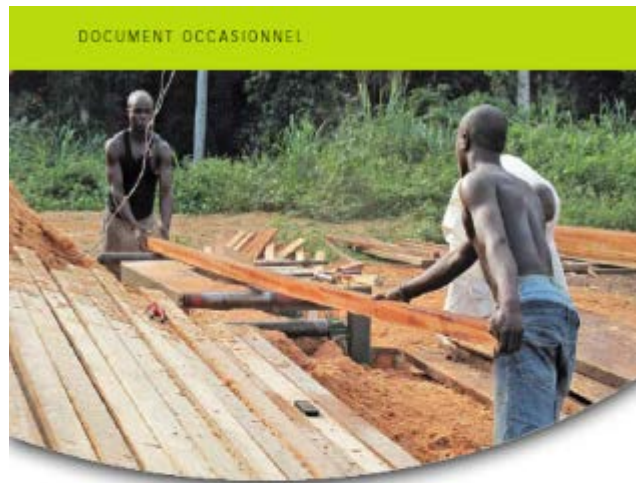
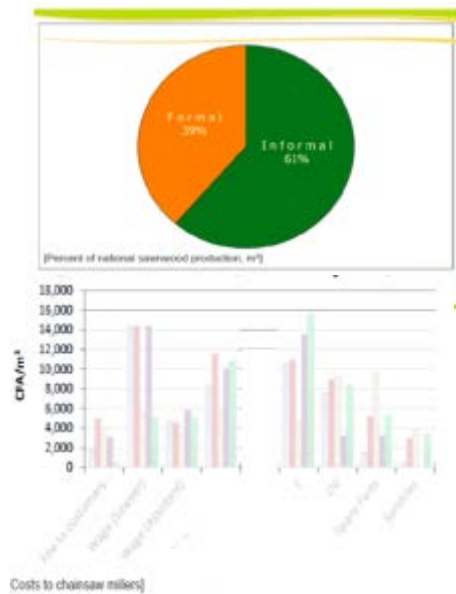
Villes	Bertoua, Douala, Yaoundé, Limbé, Kumba
Nombre total de marchés	882
Nombre total de dépôts suivis	177
Nombre total de postes de contrôle suivis	
Nombre total d'enquêtes en milieu rural	340

❖ Trois résultats majeurs

Plus de 60% de la production nationale est de source informelle

Activité constitue une importante source de revenus des ménages en milieu rural

L'absence de titre légal d'exploitation n'est pas un problème pour les opérateurs



Le marché domestique du sciage artisanal au Cameroun

État des lieux, opportunités et défis

Paolo Omar Carutti
Guillaume Lescuyer

Cameroun	Ranking (%)
Administrative hassles	75%
Abus de confiance	25%
Negotiations with tree owners	18%
Cost of materials and transport	18%
Dangerous activities in the forest	17%
Bad conditions of materials	13%
Difficulties in finding "good" trees	10%
Difficulties in finding buyers	10%
Lack of financial resources	10%
Fees	8%
Lack of legal title	7%
Timber theft	7%

Publication disponible sur [WWW.CIFOR.ORG /PRO-FORMAL](http://WWW.CIFOR.ORG/PRO-FORMAL)

❖ Quelques conséquences

- Pour les exploitants
 - Etat de droit questionné
 - Précarité et endettement
 - Pas d'investissement
- Pour la société
 - Conflit intra-inter institutions
 - Pas d'optimisation (données et services)
 - Perte des ressources (econ, ecol, sociales)
 - Perte de confiance dans les institutions

- Un Etat avec une faible légitimité.

❖ **Cameroun: la situation en 2013**

- L'offre de la somme des titres légaux ne suffit pas encore à répondre à la demande du marché domestique;
- Les « grilles de légalité » développées pour les titres légaux sont difficilement applicables par les acteurs
- Commerce vs développement, focus politique encore très lourd sur le second;
- Les données/informations disponibles ne sont pas capitalisées;
- Défiance sur les résultats et informations générées;
- Pas de signes évidents que la demande (nationale + régionale) va diminuer sur le moyen terme

❖ **Cibler et promouvoir les demandes de sciages légaux sur le marché national**

Contexte

L'inclusion du marché intérieur du bois dans l'APV requiert la légalisation des produits bois commercialisés auprès des consommateurs camerounais privés comme publics

Trois obstacles potentiels à l'apparition d'un marché domestique du sciage légal au Cameroun:

Les offres de sciages légaux ne peuvent pas fournir la quantité requise par les consommateurs

Les offres de sciages légaux ne peuvent proposer des prix acceptables par les consommateurs

La faible sensibilité actuelle des demandes nationales à l'origine des sciages

❖ **L'importance de mieux analyser les contraintes à un développement du MIB**

Projet « Cibler les demandes de sciages légaux » mené par CERAD-CIFOR-MINFOF-ANCOVA, sur fonds FAO-UE FLEGT, 2015-16

Plusieurs activités réalisées:

Un bilan des différentes demandes de sciages et meubles

Un bilan des différentes offres nationales de sciages légaux

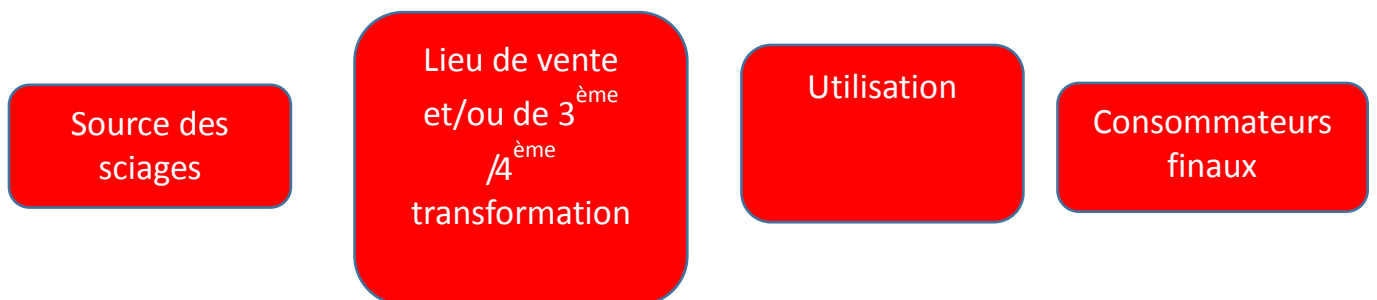
Une confrontation des demandes et offres pour identifier les conditions d'émergence d'un marché intérieur de sciages légaux

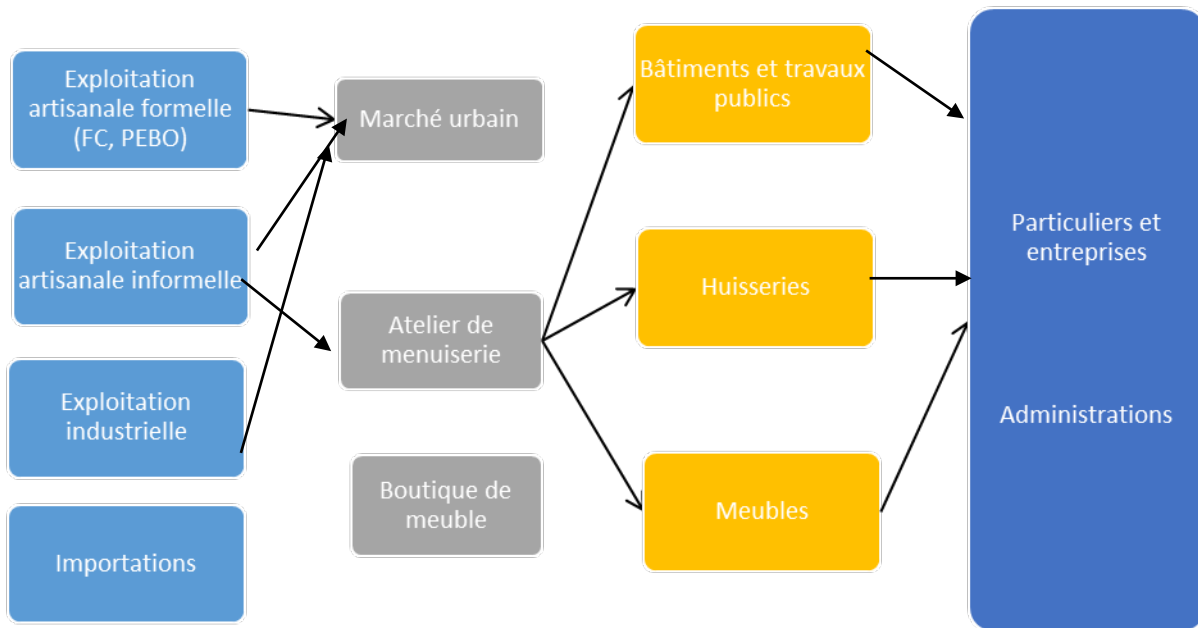


Rapport: source des données utilisées pour le projet ESSOR

www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BLescuyer1601F.pdf

❖ Flux d'approvisionnement des demandes domestiques en sciages et en meubles





❖ Demandes de sciages et de meubles

- Sur les marchés urbains:
 - 830 000m³/an, à un prix moyen de 80 000FCFA/m³
 - Une augmentation (en volume et en valeur) de la consommation de sciages avec l'augmentation du revenu
 - et un basculement vers plus de légalité: pour une hausse du revenu de 20% à 100% dans les cinq prochaines années, respectivement 15% à 34% des clients se tourneraient vers l'achat de sciages légaux
 - La moitié des acheteurs interrogés accepteraient aujourd'hui de payer 10% plus cher pour acquérir des sciages d'origine légale (soit autour de 90 000F)
 - Les acheteurs pourraient supporter une hausse de 45% des prix actuels des sciages (soit jusqu'à 116 000 F.CFA) avant de les substituer par des produits alternatifs,
- Dans les ateliers de menuiserie: 22 000m³, mais quasiment aucune demande actuelle pour du bois d'origine légale
- Dans les boutiques de meubles en bois: 5 788m³, mais quasiment aucune demande actuelle pour du bois d'origine légale
- Marchés publics: 13 000m³, mais aucune demande actuelle pour du bois d'origine légale.

❖ **Offres nationales (maximales) de sciages légaux**

	FC	PEBO	Industrie
Volume débité (m3)	9,060	8,000	144,156
Prix de revient rendu marché (F.CFA/m3)	150,000	281,250	30-50% plus chers que prix actuels des marchés
Chiffre d'affaire (F.CFA)	1,359,000,000	2,250,000,000	

❖ **Confrontation des demandes et des offres nationales de sciages légaux**

En termes de quantité



En termes de prix (F.CFA/m³)

Consentements maximaux à payer Industrie ± 120 000 F FC: 150 000 F PEBO: 281 000 F
116 000 F

❖ **Essor des demandes publiques et privées en sciages d'origine légale au Cameroun**

Objectifs du projet Essor: Appuyer l'émergence des demandes en sciages d'origine légale

1. Convaincre les administrations d'exiger des sciages d'origine légale: MINFOF, CERAD, CIFOR
2. Convaincre certaines entreprises du BTP de s'approvisionner en sciages D'origine légale: CERAD
3. Convaincre les particuliers d'acheter des sciages d'origine légale dans les marchés urbains: ANCOVA et CIFOR

4. Sensibiliser les consommateurs privés à l'achat de meubles nationaux produits avec du bois légal: CIFOR

❖ Résultats attendus

- **Résultat 1:** Une politique d'approvisionnement en sciages légaux est promue auprès des organisations publiques
 - Activité 1.1. Elaboration d'une politique de promotion des sciages d'origine légale et d'une stratégie de plaidoyer vis-à-vis des organisations publiques nationales et internationales
 - Activité 1.2. Mise en œuvre du plaidoyer auprès des autorités publiques

Résultat 2 : Une politique d'approvisionnement en sciages légaux est promue auprès des grandes entreprises du secteur BTP

- Activité 2.1. Identifier les 10 plus grandes entreprises de BTP au Cameroun et l'existence de politiques de Responsabilité Sociale et Environnementale
 - Activité 2.2. Elaboration d'une stratégie de plaidoyer vis-à-vis des entreprises du BTP pour s'approvisionner en bois légal
 - Activité 2.3. Mise en œuvre du plaidoyer auprès des entreprises du BTP
 - **Résultat 3:** Les acheteurs privés sont incités à acheter des sciages d'origine légale
- Activité 3.1. Campagne de sensibilisation à la légalité auprès des vendeurs et des acheteurs dans les marchés urbains
 - Activité 3.2. Une campagne grand public est lancée en faveur des meubles nationaux produits avec du bois légal
 - Activité 3.3. Une enquête est conduite en fin de projet dans les marchés de bois pour évaluer l'impact des campagnes de sensibilisation

Merci!

Annexe 2 : Synthèse des résultats de l'enquête sur les stratégies d'approvisionnement des entreprises de bâtiments et travaux publics en bois d'origine légale au Cameroun

Par
Patrice BIGOMBE LOGO,
Directeur du CERAD

PLAN DE L'EXPOSE

1. Contexte et justification de l'enquête
2. Questionnaires et répondants de l'enquête
3. Résultats de l'enquête
4. Perspectives de l'enquête

1. Contexte et justification de l'enquête

Huit ans après la signature de l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT Cameroun), le Cameroun et l'Union Européenne n'arrêtent de conjuguer leurs efforts pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé.

Cet objectif ne pourra pas être atteint sans la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des sciages d'origine légale dans le marché domestique du bois. En plus de cela, la lutte contre l'exploitation forestière illégale doit aussi prendre en compte la demande en bois.

La demande doit nécessairement y concourir pour la bonne et simple raison qu'une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois d'origine légale peut convaincre, à court, moyen et long terme, les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière.

De bonnes actions, bien initiées et bien pensées dans le domaine de l'approvisionnement et de la consommation peuvent convaincre les producteurs de bois à s'engager à mettre sur le marché du bois légal.

Les entreprises des bâtiments et travaux publics constituent un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun.

Elles doivent être informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité d'acheter et d'utiliser des bois d'origine légale.

Afin de pouvoir identifier, définir et mettre en œuvre les actions d'information et de sensibilisation nécessaires à cet effet, **une enquête a été réalisée auprès d'un groupe d'entreprises des bâtiments et travaux publics pour recueillir des informations sur leurs stratégies actuelles d'approvisionnement en bois.**

2. Questionnaires et répondants de l'enquête

Le processus de réalisation de l'enquête s'est basé sur une démarche méthodologique bien précise à savoir: (1) l'identification et la prise de contact avec les entreprises des bâtiments et travaux publics utilisatrices des bois au Cameroun, (2) l'élaboration et le test du questionnaire d'enquête, (3) l'administration du questionnaire, (4) l'organisation et la tenue d'une rencontre d'échanges avec les entreprises des bâtiments et travaux publics volontaires et la synthèse des résultats de l'enquête.

L'identification des entreprises des bâtiments et travaux publics utilisatrices des bois au Cameroun a été réalisée avec l'appui du CIFOR. Au total, vingt-et-une (21) entreprises des bâtiments et travaux publics utilisatrices des bois au Cameroun ont été identifiées.

Il s'agit de : EGIS CAMEROUN, RAZEL CAMEROUN, SINOHYDRO CAMEROUN, CHINA FIRST HIGHWAY ENGINEERINGCO LTD, NACHTIGAL HYDRO POWER COMPANY, ARAB CONTRACTOR, SOGEA SATOM, BUNS, MAG, ROUTDAF, BOFAS, SIKABAT, ASQUINI ENCORAD, DJEMO BTP, GROUPE SOMAF SARL, PROMETAL, DTP TERRASSEMENT DU GROUPE BOUYGUES, SAD DOUALA, EGDA BTP DOUALA et SOCIETE INTERNATIONALE DE GENIE CIVIL (SIG) BTP DOUALA.

Des lettres d'introduction du projet et de demande de participation à l'enquête leur ont été adressées par le CERAD. Par la suite, le CERAD et le CIFOR ont élaboré et testé le questionnaire de l'enquête.

Le questionnaire d'enquête a été élaboré par le CERAD et soumis au CIFOR. Il a été discuté, amendé et validé. Il comprenait cinq (05) principaux points:

- a. l'identification de l'entreprise enquêtée (dénomination, adresse, ville de localisation, adresse complète et domaine d'activité) ;

- b. l'identification du répondant au sein de l'entreprise (noms et prénoms, direction ou département, poste occupé et adresse complète) ;
- c. l'existence ou non d'une politique RSE au sein de l'entreprise (raison d'être de la politique RSE, date de mise en place de la politique, contenu de la politique, nature de cette politique, durée de l'existence et de la mise en œuvre de cette politique, motivations de la mise en place de cette politique) ;
- d. l'existence ou non d'une politique d'approvisionnement en bois d'origine légale (existence ou non d'une politique d'approvisionnement en bois d'origine légale au sein de l'entreprise, expérience de participation aux marchés publics exigeant du bois légal, situation des chantiers en cours et de leurs besoins en bois, existence d'une procédure pratique d'approvisionnement en bois, principaux fournisseurs de bois, critères de choix des fournisseurs, modalités de vérification de la légalité du bois acheté, évaluation de la mise en œuvre de la politique d'approvisionnement en bois, connaissance de l'existence ou non de ce type de procédure dans d'autres entreprises, disposition ou non de l'entreprise à élaborer et mettre en œuvre une telle politique et à bénéficier de l'accompagnement de notre projet pour l'amélioration des pratiques de l'entreprise en matière d'approvisionnement en bois) ;
- e. les perspectives d'action de l'entreprise en matière d'approvisionnement en bois d'origine légale (disposition à s'adapter si certains marchés exigeaient des sciages légaux et proposition de la meilleure approche/stratégie pour informer, sensibiliser et convaincre les entreprises de BTP à s'approvisionner en sciages d'origine légale au Cameroun.

Ce questionnaire a été testé avec le Cabinet EGIS Cameroun. Après amendement, il a été, par la suite, adressé, aux entreprises de BTP identifiées.

3. Répondants de l'enquête

Sur un échantillon de dix-sept (17) entreprises contactées, sept (07) entreprises ont répondu au questionnaire. Il s'agit de l'**ANOR EGIS CAMEROUN, RAZEL, SCET TUNISIE, SATOM-SOLETANCHE, PICCINI, BEE RSE.**

Par la suite, EGIS Cameroun a proposé l'organisation d'une réunion d'échange avec les entreprises de BTP pour partager les résultats et les conclusions de l'enquête et proposer des orientations pour l'élaboration des stratégies d'approvisionnement des entreprises de BTP en bois d'origine légale au Cameroun.

Cinq (05) entreprises ont pris part aux travaux de cette réunion : ANOR, EGIS CAMEROUN, RAZEL, SCET TUNISIE et BEE RSE.

4. Résultats de l'enquête

Les résultats de l'enquête sont constitués des informations issues du dépouillement des questionnaires reçus des sept (07) entreprises ayant répondu au questionnaire (EGIS CAMEROUN, RAZEL, SATOM-SOLETANCHE, SCET TUNISIE, PICCINI, ANOR et BEE RSE) et des informations recueillies au cours de la réunion. Ils portent sur les points suivants:

❖ **Existence ou non d'une politique RSE au sein de l'entreprise**

La réponse à cette question montre que trois (03) entreprises sur les sept (07) ayant répondu au questionnaire ont une politique RSE. Il s'agit de : EGIS CAMEROUN, RAZEL et SCET TUNISIE. Mais, ces politiques RSE n'ont pas de politiques d'achats responsables pour EGIS CAMEROUN et SCET TUNISIE. Seule RAZEL dispose d'une politique d'achats durables et un Comité Achats. EGIS CAMEROUN, RAZEL et SCET TUNISIE gèrent des certifications ISO : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et MASE. RAZEL gère, en plus, des vérifications comme AFNOR, ECOVADIS, ACESIA et GECINA. SATOM-SOLETANCHE n'a pas encore de politique RSE. Mais, l'entreprise est certifiée ISO 9001, 14001 version 2015 et OHSAS 18001 Version 2007.

La réponse à cette question montre que trois (03) entreprises sur les sept (07) ayant répondu au questionnaire ont une politique RSE. Il s'agit de : **EGIS CAMEROUN, RAZEL et SCET TUNISIE.** Mais, ces politiques RSE n'ont pas de politiques d'achats responsables pour EGIS CAMEROUN et SCET TUNISIE.

Seule RAZEL dispose d'une politique d'achats durables et un Comité Achats. EGIS CAMEROUN, RAZEL et SCET TUNISIE gèrent des certifications ISO : ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001 et MASE.

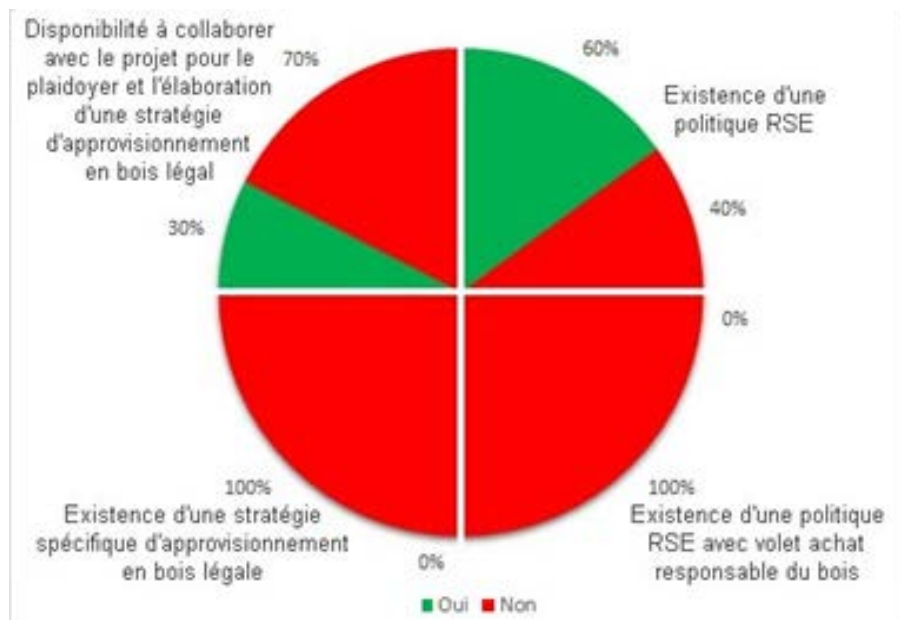
RAZEL gère, en plus, des vérifications comme AFNOR, ECOVADIS, ACESIA et GECINA. SATOM-SOLETANCHE n'a pas encore de politique RSE. Mais, l'entreprise est certifiée ISO 9001, 14001 version 2015 et OHSAS 18001 Version 2007.

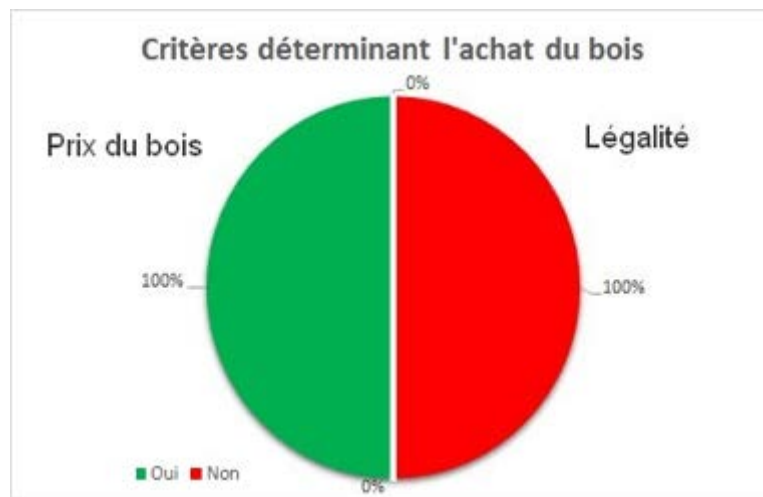
❖ **Démarche/stratégie d'approvisionnement en bois dans l'entreprise en ce moment**

L'approvisionnement en bois est géré par le service des achats qui contacte plusieurs fournisseurs. Les entreprises font les achats auprès des fournisseurs moins chers, en fonction de ce qui les arrange. Elles achètent le bois sans même l'avoir vu au préalable.

❖ **Procédures et pratiques en matière d'approvisionnement en bois**

La procédure est la recherche des potentiels fournisseurs, l'évaluation des coûts auprès des différents fournisseurs et l'achat par l'entreprise auprès du fournisseur le moins cher.





❖ **Vérification de la légalité des bois auprès des fournisseurs**

Les entreprises de BTP ne sont pas informées sur la réglementation forestière. Par conséquent, elles ne vérifient pas la légalité du bois qu'elles achètent. D'une part, il n'y a pas de signe distinctif entre le bois d'origine légale et le bois d'origine illégale. D'autre part, elles ne disposent pas de liste de fournisseurs du bois légal dont elles pourraient se servir pour leurs achats de bois.

❖ **Accompagnement de l'entreprise dans l'amélioration de ses pratiques en matière d'approvisionnement en bois**

Les entreprises ont souhaité que le MINCOM et le MINFOF puissent mettre à leur disposition une liste de fournisseurs du bois d'origine légale vers qui elles pourraient se diriger lorsqu'elles ont besoin du bois dans la réalisation de leurs travaux.

❖ **Capacité d'adaptation des entreprises dans le cas où les marchés publics devaient exiger des sciages légaux**

EGIS CAMEROUN, RAZEL, SATOM-SOLETANCHE, SCET TUNISIE, PICCINI, ANOR et BEE RSE sont disposées à acheter du bois d'origine légale si elles avaient connaissance du marché qui le commercialise;

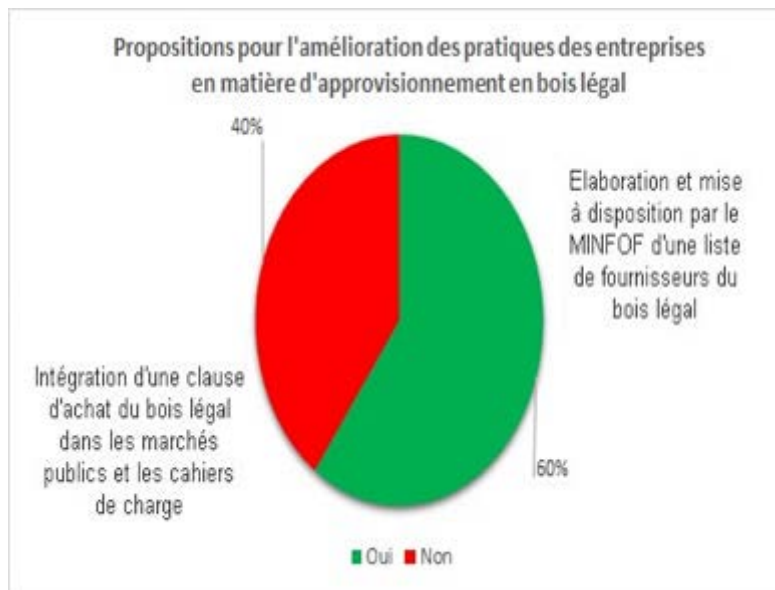
Les cahiers de charges établis avec les maîtres d'ouvrage devraient avoir une clause qui précise que le bois à utiliser pendant les travaux devrait être d'origine légale pour un meilleur contrôle.

❖ **La meilleure approche/stratégie pour informer, sensibiliser et convaincre les entreprises à s'approvisionner en sciages d'origine légale au Cameroun**

Il faut intégrer une clause d'approvisionnement en bois d'origine légale dans les marchés publics au Cameroun et faire un plaidoyer auprès des entreprises de BTP. EGIS CAMEROUN et RAZEL CAMEROUN sont disposés à participer à la réalisation du plaidoyer auprès des entreprises de BTP au Cameroun.

En tant qu'entreprises citoyennes, elles souhaitent contribuer au respect des exigences du développement durable et de la protection de l'environnement au Cameroun. RAZEL a une expérience établie en matière d'achats responsables au Cameroun et à l'étranger.

❖ **Perspectives de l'enquête**



Merci pour votre attention

Annexe 3 : Plaidoyer pour l'approvisionnement des entreprises des batiments et travaux publics en bois d'origine légale au Cameroun

Par
Nelly Sylviane NANA,
Patrice BIGOMBE LOGO,
CERAD, Yaoundé, Cameroun,
E-mail: patricebigombe@hotmail.com

Plan de l'Exposé

1. Contexte et justification du plaidoyer.
2. Pourquoi les entreprises de BTP doivent acheter et utiliser du bois légal ?
3. Où trouver du bois légal ?
4. Comment élaborer une politique d'achats responsables de bois légal ?
5. Conclusion

I. Contexte et justification du plaidoyer

- Le 06 octobre 2010, le Cameroun a signé, avec l'Union Européenne, l'Accord de Partenariat Volontaire (APV/FLEGT) pour le respect de la légalité dans les activités forestières. Il a été ratifié par le Cameroun, le 09 août 2011 et matérialise la volonté des deux parties de conjuguer leurs efforts pour lutter contre l'exploitation forestière illégale et le commerce qui y est associé.
- Toutefois, **cet objectif ne pourra pas être atteint sans la mise en œuvre d'une politique efficace de promotion et d'utilisation des bois d'origine légale dans le marché domestique du bois**
- Une orientation des demandes domestiques de bois en faveur des bois d'origine légale peut convaincre les producteurs à s'engager dans la voie de la légalité forestière en mettant sur le marché du bois d'origine légale.
- Les entreprises des bâtiments et travaux publics constituant un acteur majeur dans l'approvisionnement et l'utilisation des bois au Cameroun, doivent être informées et sensibilisées sur l'importance et la nécessité de s'approvisionner et de consommer les bois d'origine légale.

II. Pourquoi les entreprises de BTP doivent acheter et utiliser du bois d'origine légale ?

- La matérialisation de leur engagement à lutter contre l'exploitation forestière illégale ;
- Le choix de la gestion durable et responsable des forêts ;
- La mise en œuvre de leur Politique RSE.
- Le soutien indéfectible à l'économie nationale.
- La projection d'une image d'entreprise citoyenne et écologique.
- La volonté de faire la différence avec les autres entreprises qui n'ont pas une démarche de développement durable.
- Garantir leur crédibilité
- Servir de modèle dans sa branche d'activité.

III. OÙ TROUVER DU BOIS D'ORIGINE LÉGALE AU CAMEROUN?

- Après des fournisseurs retenus dans la liste établie par le Ministère des Forêts et de la Faune.
- Après des entreprises/communes/communautés forestières gestionnaires des titres forestiers au Cameroun.
- Après des syndicats d'exploitants forestiers reconnus par l'Administration forestière (GFBC, etc.).

IV. Perspectives d'action des entreprises de BTP

- Prendre conscience de l'importance de ce plaidoyer
- S'engager dans une démarche de RSE et de politique d'achats responsables
- Solliciter l'appui-accompagnement du CERAD/CIFOR/MINFOF pour élaborer une stratégie RSE et une politique d'achat responsable
- Vulgariser et mettre en œuvre sa politique RSE et d'achats responsables.

FIN DE L'EXPOSE

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION

Annexe 4 : La démarche de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) à EGIS

SOMMAIRE

- Présentation Egis Cameroun
- Engagement d'Egis
- Nos valeurs
- La RSE à Egis et la charte DD
- La concrétisation de la RSE à Egis
- Le management de la RSE à Egis
- La RSE au cœur des projets à Egis
- Actions Responsables envers les collaborateurs
- Actions Responsables envers les parties prenantes
- Actions en faveur du Développement Durable
- La RSE en phase travaux
- La RSE et les EIES à EGIS



*Imaginer, concevoir et concrétiser
un futur durable*

IMAGINE. CREATE. ACHIEVE.
a sustainable future

❖ **Présentation Egis Cameroun**

Egis Cameroun est un Bureau d'Etude Technique créé en 1980. C'est une filiale du groupe Egis.

Egis Cameroun dispose de compétences diverses dans des domaines variés et notamment :

- Les études de faisabilité, comprenant les composantes de trafic, d'économie des transports, socio-environnementales et foncières ;
- Les études d'avant projets sommaires et détaillés (aps, apd), et de montage des dossiers d'Appels d'Offres (DAO) des projets routiers, de bâtiments et d'ouvrage d'art ;
- Les évaluations environnementales et sociales
- La maîtrise d'œuvre et le contrôle des travaux ;
- La gestion participative (animation – sensibilisation – formation) des projets.

Egis dispose d'une Direction en charge de sa politique DD et RSE

A Egis Cameroun la politique DD & RSE est mis en place et assurée par le Département Env/DD & RSE

Egis Cameroun a été lauréat du Prix 2012 des Pionniers de la RSE et de l'économie verte en Afrique, prix obtenu en novembre 2012 à Tunis.

Depuis plusieurs années, chaque 8 mars, Egis au Cameroun pose des actions humanitaires en faveurs des personnes vulnérables, des orphelins et enfants handicapés, etc...

A ce jour, les actions RSE d'Egis sont marquées dans la sous-région

Filiale à 75 % de la Caisse des Dépôts et à 25 % par des cadres partenaires et des salariés, notre Groupe a généré plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires géré en 2017.

❖ **Imaginer, concevoir et concrétiser un futur durable**

Nos 13 600 collaborateurs ont à cœur d'accompagner les transitions énergétique et écologique, numérique et territoriale pour façonner le monde de demain

Nous mettons notre capacité à innover et à transformer ingénieusement des idées en solutions concrètes, opérationnelles et surtout utiles, au service de nos clients partout dans le monde.

Nos missions nous amènent à travailler dans de nombreux domaines qui contribuent à répondre aux grands défis de la planète, tels que les transports, le bâtiment, l'eau, l'environnement et l'énergie, ou encore la ville et les services à la mobilité.

Nous nous appuyons sur une large palette de métiers, qui vont de la conception à l'exploitation d'infrastructures, en passant par le conseil, le clé en main et le montage de projets.

Ce positionnement unique nous permet de valoriser l'expérience acquise à tous les stades de vie des ouvrages et d'avoir une compréhension globale des défis en termes de maîtrise environnementale, d'efficacité économique et d'équilibres sociaux.

❖ Engagement d'Egis

Il a été observé une surconsommation des ressources naturelles, dont la déforestation, l'ampleur des pollutions et des catastrophes industrielles, ou les phénomènes de désertification, sont des manifestations criantes.

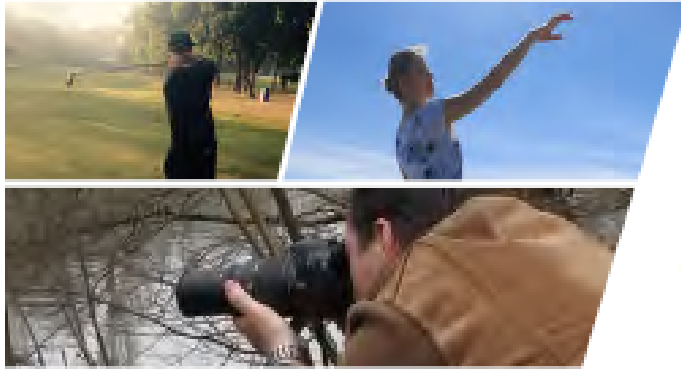
Face à ces événements, l'Homme a pris conscience de sa propre vulnérabilité, de celle de son milieu et de la fragilité de leur interaction.

Le défi reste aujourd'hui entier et les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, ont un rôle essentiel à jouer dans la **mise en œuvre concrète d'un développement durable**.

Pour Egis, ce rôle est d'autant plus important qu'aux **enjeux internes** de développement durable, s'ajoutent les **enjeux de projets**. En effet, ces derniers concernent la construction, l'aménagement du cadre de vie, et leur empreinte écologique peut être importante à court comme à long terme.

Ce constat, loin de remettre en cause notre activité, la rend d'autant plus prégnante. Puisqu'en tant que consultants, concepteurs, surveillants de travaux, opérateurs, **nos décisions ont une influence majeure sur la forme, le contenu, la qualité des projets, et donc leur performance vis-à-vis du développement durable**.

❖ Nos valeurs



HUMAINE

Egis, une entreprise humaine et fière de ses talents : mise en place d'un social wall #EgisGotTalent pour mettre en valeur et partager les talents personnels de nos collaborateurs.



RESPONSABLE

Egis, une entreprise responsable et fière de ses collaborateurs. Des actions solidaires, des animations avec des ONG ou associations ont été organisées dans le monde entier. Et pour l'occasion, un jeu interactif sur tablette et téléphone portable était proposé pour découvrir les solutions RSE du Groupe. À la clé, toutes les 50 connexions, une contribution financière a été versée au programme Nature 2050. Un programme pour restaurer la biodiversité et aider les territoires à lutter contre le changement climatique.



CRÉATIVE

Egis, une entreprise créative et fière de ses innovations : des présentations animées par des innovateurs du Groupe ont été proposées sur nos plus grandes implantations autour d'une collection de posters. L'ensemble des posters a été regroupé dans un book numérique.

❖ La RSE à Egis et la charte DD

A Egis, la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) est la contribution de cette dernière au Développement Durable.

Dans un contexte où les enjeux de durabilité prennent une importance inégalée, notre réponse doit être précise et intégrée

Les démarches RSE engagées au sein d'Egis revêtent donc une importance stratégique, et doivent nous permettre, d'une part, d'anticiper et gérer les risques, d'autre part, de nous différencier vis-à-vis de nos concurrents.

Elles concernent toutes les activités de l'entreprise et nécessitent un déploiement à tous les niveaux.

Face à ces défis, Egis s'est engagé à contribuer à une économie plus durable au travers **d'une charte**, elle-même déclinée en 4 grandes orientations dans une feuille de route pluriannuelle :

- Faire du développement durable (DD) un véritable levier de différenciation et de création de valeur au service de la compétitivité de notre entreprise et de l'attractivité des territoires,
- Développer l'ancrage territorial grâce à une politique soutenue d'implication des parties prenantes, la prise en compte systématique des enjeux sociétaux et des pratiques internes responsables.
- Assurer la démultiplication des pratiques DD dans tous nos métiers et auprès de toutes les équipes et en développer de nouvelles.
- Fiabiliser et consolider notre reporting extra-financier afin de l'intégrer au système de management de la performance du groupe.

La charte d'Egis s'appuie sur des textes internationaux de référence :

- La déclaration universelle des droits de l'homme,
- Les conventions fondamentales de l'OIT,
- Les principes directeurs de L'OCDE,
- Les dix principes du pacte mondial de l'ONU ainsi que sur
- Les engagements volontaires signés par Syntec Ingénierie avec le ministère de l'écologie et du développement durable.

Adoptée en Comité Exécutif, elle a été co-construite avec l'ensemble des responsables développement durable du groupe et enrichie des avis formulés par le Comité d'Orientation Développement Durable d'Egis constitué d'un panel de nos parties prenantes externes.

En échos aux trois valeurs fondamentales d'Egis (entreprise responsable, humaine et créative), nos engagements s'articulent autour de trois leviers d'actions :

- Anticiper et prévenir
- Accompagner et construire
- Associer et impliquer

Ces engagements sont déclinés au sein d'Egis via une feuille de route pluriannuelle.

Ils s'inscrivent dans une démarche de progrès continu et sont appelés à s'enrichir grâce à un dialogue soutenu avec nos parties prenantes.

- **La concrétisation de la RSE à Egis**

3 piliers:

Les trois piliers de la démarche initiée en 2006 sont :

- **L'enrichissement de l'offre** de services au regard des enjeux de DD, ce qui passe par le développement de solutions innovantes opérationnelles et à forte valeur ajoutée,
- **La professionnalisation des équipes** dans les champs de compétence du développement durable.
- **La maîtrise de l'impact de l'activité** au travers d'une démarche d'éco-responsabilité.

- **Les engagements concrets :**

Le groupe a souhaité formaliser sa démarche en formulant un certain nombre d'engagements RSE :

- L'adhésion depuis 2011 au Pacte Mondial, ou Global Compact, lancé par l'ONU (Organisation des Nations Unies) en 1999
- La Charte DD, définie par EGIS
- La politique éthique, qui s'articule autour de deux documents principaux : la Charte déontologique et le Code d'Intégrité
- La feuille de route DD 2011-2013 (finalisée et publiée)
- ...

NB: La feuille de route 2014 – 2017 (en attente de publication)

- **Le management de la RSE à Egis**

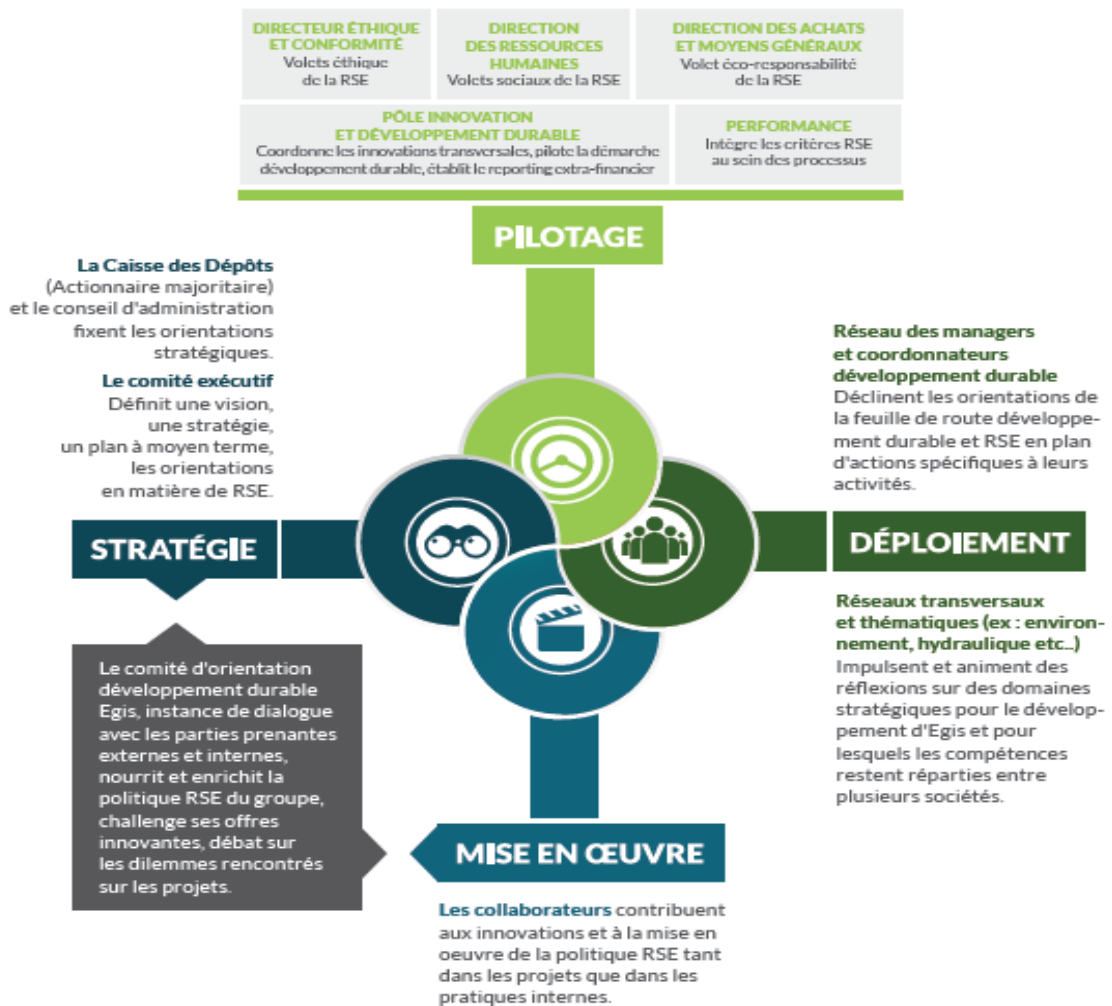
Notre organisation

Le déploiement de la démarche RSE nécessite de faire travailler ensemble les différentes fonctions de l'entreprise et implique la mise en place de structures d'animation transverses.

Créée en 2009, la direction en charge du Développement Durable s'appuie sur ses parties prenantes internes pour accélérer l'intégration des enjeux de RSE dans le système de management et dans les projets.

Dans cette logique décentralisée, les organes de gouvernance et l'ensemble des réseaux transverses (métiers ou fonctionnels) sont associés à la démarche DD/RSE et participent au déploiement des engagements de l'entreprise.

Notre organisation



Notre organisation: Comité de parties prenantes pour nourrir nos réflexions

Egis a toujours entretenu des relations de qualité avec ses parties prenantes clés compte tenu de ses métiers et de leur nécessaire ouverture aux autres acteurs.

Les parties prenantes (PP) sont au cœur de la démarche RSE Egis.

Le besoin de compréhension des enjeux, de définition et de co-construction a conduit le groupe à considérer le dialogue comme un élément central de sa gouvernance. Créé en 2010 et présidé par la direction générale du groupe, le comité d'orientation développement durable réunit une dizaine de référents internes Egis, ainsi qu'une vingtaine de personnalités externes, reconnues sur les différents champs du développement durable concernant nos activités : transport, urbanisme, concertation et environnement.

Il se réunit deux fois par an en vue de nourrir et d'enrichir la politique de développement durable et de responsabilité sociétale d'Egis en apportant des regards croisés sur la stratégie de développement, sur les solutions et sur les dilemmes que le groupe rencontre sur les projets.

Notre organisation: matrice de maturité pour piloter le déploiement de notre démarche

Le monde change et demain ne ressemblera pas à aujourd'hui. Ayant pris conscience qu'il fallait s'adapter en permanence et rapidement, nous avons mis en place des dispositifs visant à insuffler une dynamique, à essayer des bonnes pratiques, à transmettre des savoirs.

Mais pour savoir si nos pratiques font le lien entre enjeux globaux et réalité des marchés, le réseau des correspondants DD d'Egis a mis en place une matrice de maturité DD/RSE.

Inspirée de nos bonnes pratiques en matière de risques, elle est conçue comme un outil de dialogue et de pilotage du déploiement de notre feuille de route DD/RSE.

Intégrant un principe de matérialité, elle identifie les éléments qui nous paraissent significatifs au regard de notre stratégie en vue d'aller progressivement vers l'évaluation de la sincérité de nos pratiques par nos parties prenantes.

❖ La RSE au cœur des projets à Egis

Innover pour une conception bas carbone et respectueuse de la biodiversité

- Développer des solutions d'Eco conception pour tendre vers une société bas carbone et respectueuse de la biodiversité
- Développer des solutions numériques pour optimiser les consommations énergétiques des bâtiments

Prévenir les impacts et protéger l'environnement dans nos missions

- Inculquer, renforcer, la culture environnementale de projet dans les modules de formation
- Sensibiliser l'ensemble du personnel à la démarche environnementale de projet (conformité réglementaire dans nos contrats et responsabilité environnementale), en phase conception comme en phase chantier.

Maitriser notre empreinte écologique

- Maitriser et réduire les émissions dues à nos déplacements professionnels
 - ✓ Un parc de location de véhicules moins émetteur de CO2
 - ✓ Les déplacements en train plutôt qu'en avion
- Maitriser notre consommation énergétique dans nos bâtiments
 - ✓ Stabiliser voire réduire notre consommation énergétique globale
 - ✓ Réduire l'empreinte écologique de nos boites mails

Cadre et condition de travail : Agir sur les modes de fonctionnement internes de l'entreprise

- Offrir un environnement et des conditions de travail attractifs pour nos collaborateurs
- Développer les compétences de nos collaborateurs
- Veiller en tout lieu à la sécurité et à la santé de nos collaborateurs
- Développer le dialogue social
- Respecter et promouvoir l'égalité, la mixité et la diversité sociale

Agir vis-à-vis des parties prenantes

- Impliquer et agir vis-à-vis de l'ensemble des parties prenantes : clients, fournisseurs, sous-traitants, actionnaires, salariés, société civile, communautés locales, ONG
- Partage d'expérience avec la communauté éducative
- L'encadrement des élèves stagiaires (techniciens, ingénieurs, master) dans ses différents domaines d'intervention (génie civil, bâtiment, géotechnique, environnement, topographie)
- La souscription d'une assurance maladie pour tout le personnel Egis
- L'assistance sanitaire pour les salariés en situation opérationnelle
- L'accord d'entreprise : la mission Handicap : En 2010, Egis s'est doté d'une mission handicap. A cette occasion, Egis a signé une convention avec l'Agefiph pour accentuer l'effort et l'ambition du Groupe, impliquer l'ensemble

des salariés et accroître le niveau d'emploi des travailleurs handicapés au sein d'Egis.

- La signature de la charte sur les 11 engagements pour améliorer l'accompagnement des salariés touchés par le cancer et promouvoir la santé
- L'existence d'un service d'urgence médical pour le personnel
- L'octroi des prêts (de scolarité et divers) remboursables sans intérêt à tout le personnel Egis ;

❖ **Actions Responsables envers les collaborateurs**

- L'assistance décès du travailleur, du conjoint, de ses ascendants et descendants
- La célébration de la journée internationale des droits de la femme ;
- Le pack naissance au personnel femme d'egis Cameroun ;
- L'organisation d'une cérémonie de l'arbre de Noël pour tous les enfants des collaborateurs âgés de moins de 10 ans

- La formation du personnel sur la prévention des risques et les gestes de premiers secours
- L'instauration des minutes sécurité au début de chaque cérémoniel qui rassemble le personnel.

❖ **Actions Responsables envers les parties prenantes**

2013- 2014 : actions de responsabilité sociale dans le cadre du projet Mbéré - Ngaoundéré

2014 : CICEED – Egalité de chance pour les enfants défavorisés

2015 : Un geste de solidarité en faveur des populations déplacées par la guerre à l'Extrême Nord du Cameroun

2016 : Formation du personnel et des partenaires aux gestes de 1er secours

2017 : Egis se mobilise pour les Enfants handicapés et Aveugle de l'Association camerounaise PROMHANDICAM

2017 : Le 21 Novembre 2017 était dédié à la Célébration de la 3ème journée des valeurs Egis : une entreprise responsable : "Agissons ensemble pour vaincre le cancer"

2017 : 1^{er} Mai 2017 : Journée internationale du travail - je suis un travailleur responsable

2017 : 1^{er} Décembre 2017 : Journée mondiale de lutte contre le SIDA : « Ma santé, mes droits »

2018 : La Femme dans le domaine de l'Ingénierie de Bâtiment et Travaux Publics (BTP).

❖ **Actions en faveur du Développement Durable**

Notre impact annuel direct : diminuer les impacts environnementaux et les émissions CO2 liées à nos activités (patrimoine bâti et déplacements).

Notre impact indirect, via les projets de nos clients : rendre possible les bénéfices économiques et sociaux attendus pour les territoires en maîtrisant les impacts environnementaux et sociaux

CAS DU CAMEROUN

- ✓ reforestation, séquestration et stockage de CO2;
- ✓ restauration des sites dégradés;
- ✓ solutions de lutte contre les changements climatiques dans le projet de stabilisation et de renforcement des réseaux électriques de Douala pour le compte de Bouygues E et S;

CAS DU CONGO

- ✓ sauvegarde des berges du fleuve Congo à Brazzaville

Reforestation et séquestration du CO2 : campagne de plantation d'arbres dans le cadre du projet d'aménagement de route RN 1 Figuil – Magada (50 km) et au-delà de Magada (22 km)

Restauration des sites dégradés: plantation d'arbre durant l'exécution de certains projets où elle assurait la maîtrise d'œuvre :

- ✓ La réhabilitation de la route Yaoundé – Bafoussam – Bamenda dans la Région de l'Ouest: effectif de **200 arbres fruitiers**
- ✓ La réhabilitation de la route Yaoundé-Nsimalen-Ebolowa : effectifs de **150 arbres fruitiers**
- ✓ L'aménagement de route de la voie de contournement du quartier général à Yaoundé: effectif de **93 arbres fruitiers**

A chaque fois les populations riveraines ont été fortement impliquées et ont manifestés leur intérêt par une participation massive.

Principaux résultats

- ❖ Séquestration du carbone ;
- ❖ La régulation du micro-climat local ;
- ❖ La reprise de la végétation, la conservation et fertilisation des sols ;
- ❖ La création des zones d'ombrage ;
- ❖ Les écrans paysagers ;
- ❖ Brise vent, et anti-éblouissement;

Dans le cadre des travaux d'aménagements urbains des quartiers Bacongo et Makélékélé dans la ville de Brazzaville, Egis a assuré la maîtrise d'œuvre complète et a préconisé des mesures d'aménagement durable du territoire.

Deux axes majeurs de Développement Durable dans ce projet ont consisté en :

L'enlèvement de près de 160 m³ de déchets urbains le long du fleuve et leur mise en décharge dans un centre d'enfouissement technique ;

Le traitement des zones d'érosion par un apport de matériaux d'emprunt et la plantation du vétiver sur les talus de remblais.

Pour la gestion durable des dits déchets, un Centre d'Enfouissement Technique a été aménagé, suivant des normes respectueuses de l'environnement.

5. La séquestration du carbone par la mise en place du couvert végétal à base du vétiver ;
6. La réduction de la quantité de gaz à effet de serre produits dans l'atmosphère par le brûlage des déchets ;
7. La réduction de l'ensablement du fleuve Congo par les débris de l'érosion ;
8. L'amélioration de la santé publique à travers une gestion saine des déchets présents dans l'emprise des travaux avant le début du chantier.

CAS DU CAMEROUN

REFORESTATION, SÉQUESTRATION ET STOCKAGE DE CO2

Projet d'aménagement de route RN 1 Figuil – Magada (50 km) et au-delà de Magada (22 km).



Réception des plants par Egis

RESTAURATION DES SITES DÉGRADÉS



Mise en terre d'un plant par une environmentaliste



Rassemblement du personnel Egis et riverains à la chefferie pour la présentation des plants

CAS DU CONGO : SAUVEGARDE DES BERGES DU FLEUVE CONGO À BRAZZAVILLE : UNE GESTION DURABLE DU CADRE DE VIE

PHOTO CONGO



❖ La RSE au cœur des projets à



Egis

La RSE en phase travaux

L'intégration dans les travaux des objectifs DD (conçus en phase étude) se traduit par des spécifications techniques et par l'insertion de clauses dans les marchés de travaux.

Le rôle du Maître d'Œuvre consiste à :

1. S'assurer que l'entreprise réalise les travaux conformément aux dossiers techniques qui lui ont été remis et dans les conditions de réalisation voulues.

Les clauses à introduire dans les marchés de travaux portent sur :

L'engagement de l'entreprise vis-à-vis du DD (ses actions internes et pour le projet)

Le suivi des actions DD du projet

Le respect des clauses sociales, environnementales et techniques

Au-delà des normes à appliquer, le maître d'ouvrage peut viser une certification (ex : HQE,...).

2. Maitriser et limiter les nuisances aux riverains et aux activités du territoire/zone du projet.

Enjeux et actions:

- Faire réaliser l'ouvrage dans les conditions définies en étude et atteindre les objectifs DD fixés.
- Impliquer les entreprises, leurs sous-traitants et tous les intervenants du chantier dans la démarche DD
- Atteindre les performances DD prescrites
- Faire respecter la politique Health & Safety de l'entreprise vis-à-vis de l'OSHAS 18001
- La démarche Safety Attitude, est proposée d'emblée et n'a pas de caractère optionnel et est la manière dont Egis entend travailler sur l'ensemble de ses projets
- Initiatives HSSE en direction de notre personnel et de celui de l'entreprise
- Définir, dans les marchés de travaux, des performances à atteindre par les entreprises de construction (Ex : utilisation du bois légal...)
- contrôle du respect par l'entreprise de ses engagements et le suivi des indicateurs de performance DD définis dans les marchés.

Limites:

- Ne pas entraver la bonne marche du chantier par des mesures trop contraignantes ou mal programmées.
- Faire en sorte que les entreprises soient parties prenantes des actions DD
- Encourager les entreprises qui ont une forte sensibilité aux enjeux DD

❖ **La RSE et les EIES à Egis**

Egis a signé la charte d'engagement des bureaux d'études dans le domaine de l'évaluation environnementale établie par le ministère en charge de l'environnement.

Cette charte précise les critères de déontologie professionnelle et les compétences expertes nécessaires à l'élaboration d'une étude d'impact.

Les EIES ont pour but d'identifier les effets du projet sur l'environnement et les activités humaines. Les impacts doivent être évités autant que possible et, lorsqu'ils sont inévitables, ils doivent être réduits et compensés.

Dans une approche DD optimale les impacts négatifs n'existent pas et les aménagements proposés viennent en réponse aux besoins locaux. Néanmoins certains impacts restent inévitables selon les projets :

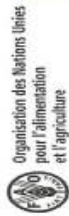
- Impacts sur l'énergie et émissions de GES
- Perte de foncier,
- Impacts sur la biodiversité,
- Déplacement de population...

Le but des études d'impact est de proposer, en concertation avec les populations concernées, des mesures acceptables et « durables » pour les habitants et leur cadre de vie. Les impacts positifs du projet seront à valoriser.

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION

Annexe 5 : Liste des participants a l'atelier

PROGRAMME FAO - UE FLEGT



ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION DES ENTREPRISES DE BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS SUR L'APPROVISIONNEMENT ET L'UTILISATION DU BOIS D'ORIGINE LEGALE AU CAMEROUN YAOUNDE, LE 10 JUILLET 2018

FICHE DE PRESENCE

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE ET QUALITE	TELEPHONE/E-MAIL	SIGNATURE
1	MOTUNDISA Hortense	SDPB/Minifof	hustadinda@yahoo.fr 698373734	<i>[Signature]</i>
2	Fabrice BIGNIBELOTO	CERAD	fabricebigombe@hotmail.com 679318340	<i>[Signature]</i>
3	LAPPAEI JSANBA	CIFOR	R.SANBAC@CIFOR.ORG	<i>[Signature]</i>
4	AMINDOU SOULEIMANI	CSEP/Minifof	amindou_souliman@yahoo.fr 67908794	<i>[Signature]</i>
5	LIBOUM MBONA YEM	Chercheur CIFOR	69837506 L.Mbonayem@cgfiar.org	<i>[Signature]</i>
6	ESSIANE Edouard	Chercheur CERAD	024452860 e.essiane@cerad.org	<i>[Signature]</i>
7	EPANDO EPANDO EUGENE	MINIMAP	690279101 eugene@minimap.org	<i>[Signature]</i>
8	MOUAFFO ARMEL GAEL	ETUDIANT Chercheur	698040393 armelgalemouffe@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>
9	Clément Jérôme NANA	Instituteur Supérieur des Sciences ENVIRONNEMENTALES (IBAT/SUP) HIES)	clémentnana@yahoo.fr	<i>[Signature]</i>

10	WILLIAMS DEONISED NGOUANA	EG-15	653 75 3181	
11	MONIQUE NGUINDO	PILCINI	677-12-7739	
12	YELEM TSIGABELEM F	MINHOU/DANH	676427985	
13	Mme MVOGONDI ATOUBA Marie Suzanne	MINTP	2482 01 2946 680 87 58 87	
14	DONAMO Gabriel	BEE Rse	676899096 694771227	
15	FOGANG Valentin	BUNB Sarr	694188277	
16	DIANANG WILLY	CERAS	691507990	
17	MENGUE Marie Solange	MINFI	696000028	
18	KEGOUI Paul Claude Pami	ANDZ	694740012	
19	MBASSA MATHA G	ANOR	695 05 6620	
20	FENSON NJAYA Darte Lue	ARMS CONTRACTORS	697 70 00 32	
21	NKILI Bienlamne A.	SCS TUNIKIE	697399449	
22	NELLY NANA	CERAD	691 80 56 26	
23	ETOGNET ABRAMA	SOGEA SATOM	694 922 747	
24	SOLANGE BETOTE	SAD/DANALA	233 43 11 43	

